

## Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 29 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 octobre 2021 à 19h, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 25 octobre 2021.

**Présent(s)** : Odile CHALAMEL, Céline EUVRARD, Marc FLEURY, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé** : Jérôme GINOLLIN (pouvoir Céline EUVRARD)

**Absent** : Marie DUPERIER, Pierre-Damien GALENE, Mathieu SCIASCIA

**Secrétaire de séance** : Pascal GINOLLIN

### Délibérations

#### **1. Maîtrise Œuvre réhabilitation piscine et rénovation énergétique Les Nivéoles**

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 25 octobre 2021, en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Piscine estivale et la rénovation énergétique du complexe Les Nivéoles. La mission du maître d'œuvre devra démarrer en novembre 2021.

La Commission d'Appel d'offres, dans son rapport, après avoir rappelé les enjeux du programme, la fiche d'identité du futur équipement, son fonctionnement, le schéma d'implantation de l'équipement, les exigences du dossier de consultation, les critères d'appréciation des offres et vérifié le respect du formalisme, a établi une analyse des offres finales.

Cette analyse s'est construite selon 3 critères :

- La qualité des propositions techniques et architecturales et la valeur technique des prestations,
- Le prix des prestations proposées
- L'organisation du candidat et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché.

Une notation finale a été faite, qui a fait ressortir le classement suivant :

- Groupement ARCANE,
- Groupement MADIGNIER,
- Groupement COSTE.

Le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres de décision d'attribution, valide le classement des offres proposé dans le rapport et décide d'attribuer le marché au Groupement ARCANE.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés prend acte de cette décision et autorise Monsieur Le Maire, à signer tout document permettant d'engager les travaux de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,



Serge TICHKIEWITCH

